



<b>Législature</b>	<b>: 2016 – 2021</b>
<b>Année</b>	<b>: 2018</b>
<b>Séance</b>	<b>: 4</b>

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018**

TABLE DES MATIERES
--------------------

<b>1.</b>	<b>APPEL .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>COURRIER.....</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>COMMUNICATIONS DU BUREAU .....</b>	<b>4</b>
4.1	Votations .....	4
<b>5.</b>	<b>COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES .....</b>	<b>5</b>
5.1	ASEL .....	5
5.2	ASIJ.....	5
5.3	ORPC.....	5
<b>6.</b>	<b>PREAVIS 07/2018 : DEMANDE DE CREDIT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX ..... SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE SUD DE L'ANCIEN COLLEGE.....</b>	<b>6</b>
<b>7.</b>	<b>COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE .....</b>	<b>11</b>
7.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny .....	11
7.1.1	Car postal .....	11
7.1.2	TL - bus pyjama .....	12
7.1.3	Personnel .....	12
7.1.4	Vœux et remerciements.....	12
7.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	12
7.2.1	Voirie .....	12
7.2.2	Routes .....	12
7.2.3	Ruisseaux et forêts .....	12
7.2.4	Déchets .....	13
7.2.5	Vœux et remerciements.....	13
7.3	Informations données par M. Daniel Métraux .....	13
7.3.1	Bâtiments.....	13
7.3.2	Sociétés locales - USL.....	13
7.3.3	ORPC .....	14
7.3.4	SDIS .....	14
7.3.5	Vœux et remerciements.....	14
7.4	Informations données par M. Louis Pipoz .....	14
7.4.1	Péréquation .....	14
7.4.2	ASIJ.....	15
7.4.3	APERO .....	15
7.4.4	FVJC - Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes .....	<b>Erreur !</b>
7.4.5	Vœux et remerciements.....	16
7.5	Informations données par M. Jean-Claude Rochat.....	16
7.5.1	Consommation d'eau .....	16
7.5.2	Carrefour des Alpes .....	16
7.5.3	STEP .....	16
7.5.4	Vœux et remerciements.....	16
<b>8.</b>	<b>DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES .....</b>	<b>17</b>

## Salutations

La Présidente ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, M. le représentant de la presse.

### **1. APPEL**

Présidence : Mme Josée Martin

Sont excusés : M. Ralph Brühlmann  
M. Fritz Burri  
M. Antoine Eichelberger  
M. Stefan Giardiello  
M. Boris Müller  
Mme Maud Müller  
Mme Berthe Vaney  
M. Jean-Pierre Werly

Arrivée tardive excusée M. Alexandre Monod - qui rejoint l'assemblée à 19 h. 30

Absence non excusée M. Daniel Rossier

Sont présents : 49 conseillères et conseillers, puis 50

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Dans sa séance du 29 octobre 2018, le Bureau a fixé l'ordre du jour qui a été remis avec la convocation à la présente séance.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Courrier
4. Communications du Bureau
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis 07/2018 : Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'Ancien collège.
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet l'ensemble de l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

### 3. COURRIER

Depuis la séance du 19 novembre 2018, le Bureau n'a pas reçu de courrier.

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

#### 4.1 Votations

Conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil, la Présidente communique au Conseil les résultats des votations du dimanche 25 novembre 2018.

#### VOTATIONS FEDERALES

Objet - 1 - Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »

Au niveau		taux	oui	non	% Participation
Fédéral	Refusé	54.70%			46.70%
Cantonal	Refusé	58.82%			45.00%
District	Refusé	59.94%			50.54%
Communal	Refusé	61.11%	415	652	54.38%

Objet - 2 - Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) »

Au niveau		taux	oui	non	% Participation
Fédéral	Refusé	66.20%			47.70%
Cantonal	Refusé	76.62%			45.01%
District	Refusé	79.32%			50.45%
Communal	Refusé	76.57%	261	853	54.34%

Objet - 3 - Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Au niveau		taux	oui	non	% Participation
Fédéral	Accepté	64.70%			47.50%
Cantonal	Accepté	51.72%			45.02%
District	Accepté	53.58%			50.48%
Communal	Accepté	55.06%	615	502	54.29%

## **5. COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

Avant de passer la parole aux délégués, la Présidente précise que ce point, mis à l'ordre du jour par le Bureau, est traité sous l'« ancien régime ». La modification du Règlement du 1<sup>er</sup> février 2016 établissant que ce point doit figurer automatiquement à l'ordre du jour entrera en vigueur lorsqu'elle aura été approuvée par la Cheffe du Département.

### **5.1 ASEL**

M. le Conseiller Viesturs Simanis indique que la dernière réunion annuelle du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) a eu lieu le 20 novembre 2018, à Savigny. Le principal sujet traité était le budget 2019 qui a été passé en revue, discuté en détail et approuvé à l'unanimité. Pour information, ce budget s'élève à CHF 11'075'756.00, ce qui représente une augmentation de 3,9% par rapport à l'année 2018 et de 10,9% par rapport aux comptes 2017. La participation de Savigny s'élève à CHF 487'000.00, soit une augmentation de 5% par rapport au budget 2018 et environ 11,9% par rapport aux comptes 2017. Malgré ces augmentations, la participation de Savigny est toujours inférieure à 50 centimes par habitant et par jour. Il explique que cette augmentation est principalement due à trois changements :

- 1) Augmentation des charges du personnel
  - un nouveau collaborateur a été engagé
  - augmentation statutaire des salaires
  - assainissement de la caisse de pension ; la contribution auparavant unique à verser devenant pérenne
- 2) Achat d'équipement et frais de logiciels et de liaison pour la mise en place, principalement pour un système d'aide à l'engagement SAGA.
- 3) Hausse de loyer du poste de police à Pully, principalement due à l'augmentation de la surface des locaux loués.

### **5.2 ASIJ**

Mme la Conseillère Lara Graz rappelle que la séance de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) aura lieu le mercredi 5 décembre 2018. A cette occasion, le projet du collège à Carouge sera présenté en présence des dix communes concernées. Une communication sera faite lors de la prochaine séance du Conseil.

### **5.3 ORPC**

Mme la Conseillère Laurence Libal indique que le prochain Conseil aura lieu le 6 décembre 2018. Deux préavis seront traités lors de cette séance, à savoir le budget ainsi qu'un préavis sur l'aménagement des locaux, pour lequel une contribution unique et extraordinaire de CHF 2.00 par habitant est demandée pour financer lesdits locaux. Elle communiquera plus en détail lors de la prochaine séance du Conseil.

## **6. PREAVIS 07/2018 : DEMANDE DE CREDIT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE SUD DE L'ANCIEN COLLEGE**

Le rapport étant parvenu à toutes les Conseillères et les Conseillers, la Présidente invite M. Fabrice Portmann, rapporteur, à lire les conclusions de la Commission *ad hoc* et à commenter, si besoin, les travaux de la commission.

### **Conclusions**

*La pose de panneaux photovoltaïques est admise comme une des meilleures solutions pour tendre vers un approvisionnement écologique en énergie. Le projet de la Municipalité s'inscrit parfaitement dans ce cadre. Le préavis, dont la commission unanime salue la qualité, nous donne la possibilité de permettre à Savigny de concrétiser bientôt un projet basé sur des données solides.*

*C'est avec satisfaction que la commission constate qu'un travail de fond a déjà été effectué (l'Agora) et qu'elle continue sur sa lancée avec ce futur projet.*

*La commission propose par 4 voix « pour » et 1 abstention, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :*

*d'accorder un crédit de CHF 117'000 TTC (cent dix-sept mille francs) pour les travaux d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'Ancien collège, tels que décrits dans le préavis 07/2018.*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et invite M. Alain Perreten, rapporteur de la Commission des Finances, à venir lire les conclusions de la CoFin et à commenter, si besoin, ses travaux.

*Si, comme déjà cité, elle regrette le manque de vision globale, la CoFin reconnaît l'opportunité de la démarche et accepte, sous l'angle des aspects financiers, à l'unanimité de ses membres présents, le préavis 07/2018. La CoFin vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers :*

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 117'000.- TTC (cent dix-sept mille francs) pour les travaux d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'Ancien collège tels que décrits dans le préavis 07/2018.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

La Présidente remercie la Commission des finances et son rapporteur pour leur travail et ouvre une discussion générale.

M. le Municipal Daniel Métraux souhaite apporter quelques précisions supplémentaires. L'amortissement comptable des panneaux, calculé sur 15 ans, représente une somme de CHF 6'600.00 par an, ce qui semble totalement raisonnable. S'agissant de la vision globale de la Municipalité en lien avec l'économie d'énergie et les bâtiments, il relève qu'un certain nombre de choses ont été mises en place. Ainsi sur le complexe scolaire, la consommation pour l'année 2015 s'élevait à 123'860 KWH, soit une facture de CHF 22'289.00. Pour l'année 2018, avec une projection incluant les deux derniers mois de l'année, après diverses adaptations (éclairages led, etc.), la consommation s'élève à CHF 19'000.00. Quant au Forum, 81'268 KWH ont été consommés en 2015 pour un montant de CHF 15'328.00. A ce jour, la facture s'élève à CHF 12'000.00 pour 72'000 KWH. Il est à relever que les changements d'éclairages, ainsi qu'une meilleure façon d'utiliser l'énergie permettent des économies. Il n'est pas seulement question pour la Municipalité de la « création » d'énergie par la pose de panneaux, mais également de son utilisation aux fins de l'économiser.

M. le Conseiller Marc Cornut souhaiterait savoir s'il est possible de connaître la détermination du membre de la commission *ad hoc* qui s'est abstenu.

La Présidente rappelle que les travaux dans les commissions sont propres à chacune d'elles. Si, néanmoins un conseiller souhaite se déterminer à ce sujet, il aura bien évidemment la parole.

M. le Conseiller Philippe Matter indique à M. Cornut qu'il s'est abstenu. Il a longtemps hésité à se récuser de cette commission au motif qu'il possède lui-même des panneaux solaires sur le toit de sa maison. Il a finalement pensé que son expérience personnelle pouvait apporter quelque chose de positif aux débats de la commission. Il a néanmoins préféré s'abstenir au moment du vote. Il relève encore, tout comme la Présidente l'a indiqué, que cela fait normalement partie du secret des délibérations de la commission.

La Présidente remercie M. le Conseiller Philippe Matter pour son intervention et admet que la commission a estimé qu'il n'y avait pas de récusation nécessaire.

M. le Conseiller André Peissard souhaiterait savoir si les modules photovoltaïques sont simplement raccordés aux onduleurs ou équipés de micro-onduleurs ou de performeurs de puissance ? En regardant les calculs, l'autoconsommation est mentionnée à hauteur de 35%. Est-ce vraiment nécessaire de couvrir toute la toiture pour une autoconsommation à 35%, l'idée étant de revendre le surplus à Romande Energie ? Enfin, il n'a pas trouvé dans les comptes sous rubrique « Ancien collègue » le montant de CHF 12'300.00 relatif au prix moyen de l'électricité 2016-2018. A regarder de plus près le budget 2019, ce montant passe à CHF 4'900.00. Comment arrive-t-on à ce montant de CHF 12'300.00 qui modifie totalement le calcul du coût ?

M. le Municipal Daniel Métraux répond à la première question, à savoir qu'il n'y a pas de micro-onduleurs mais uniquement deux onduleurs. Les micro-onduleurs ne se posent presque plus dans les nouvelles installations. A l'heure actuelle, la préférence va aux systèmes avec des onduleurs. Concernant la troisième question, soit celle relative à la création d'énergie, ou pourquoi en créer autant ? Cela provient du fait que si seule une partie du toit était couverte, il ne serait plus possible, dans 4 ou 5 ans, d'obtenir des subventions pour la couverture de tout ou partie du solde de la toiture. La Municipalité a dès lors choisi d'équiper la toiture en entier pour toucher les subventions globales.

Quant au montant de CHF 4'900.00, il ne concerne pas seulement l'Ancien collège, mais également le pavillon, la villa des maîtres, le judo et le congélateur. Tout est relié.

Mme la Conseillère Moira Simanis était initialement séduite par ce préavis et par les rapports des commissions, rédigés avant le débat sur le budget 2019 et le plan financier pour les 5 prochaines années. De plus, nul ne peut être en désaccord avec les propos figurant en introduction du préavis, visant à faire partie de l'effort de réduction de la consommation d'énergie fossile. Cependant, après réflexion, deux éléments troublants ressortent. Le premier concerne le choix de présenter ce projet en priorité et non pas celui pour la STEP dont il est fait mention dans le préavis. Or, le projet de la STEP permettrait 100% d'autoconsommation alors que celui de l'Ancien collège prévoit une autoconsommation de seulement 34% de l'énergie générée par la production, le reste étant injecté dans le réseau procurant un modeste revenu pour la Commune. Les futures possibilités de profiter de ce surplus sont très floues. Cela ne peut pas être les locataires des bâtiments avoisinants car les obligations légales du fournisseur direct d'électricité aux tiers sont trop contraignantes. De plus, la technologie des batteries pour stocker le surplus n'est pas encore au point et prendra encore quelques années. Enfin, la recharge des véhicules électriques nécessitera une étude des autres aspects, comme par exemple l'accès des véhicules, qui n'a à sa connaissance pas encore été menée.

Le deuxième élément est le manque d'analyse globale dans le contexte des récentes délibérations du Conseil sur les projections budgétaires pour 2019. Pour être en cohérence avec ces débats sur le budget, elle estime qu'il faut se poser la question de savoir si ce projet rentre dans la catégorie « *need to have* » ou « *nice to have* » en français « besoin d'avoir » ou « beau à avoir ». Ainsi, mis à part l'investissement de ces quelques cent mille francs prévus, les charges d'exploitation annuelles seront dans le futur probablement plus élevées que les CHF 300.00 estimés dans le préavis. Pour conclure, l'idée ne serait-elle pas meilleure de retirer temporairement ce projet, pour un voire deux ans, et de revenir en priorité avec un projet pour la STEP ?

M. le Municipal Jean-Claude Rochat relève que le projet de la STEP est toujours en cours d'étude. Ce projet est plus complexe qu'un bâtiment communal. La consommation est en effet très forte et le but du photovoltaïque serait d'optimiser au maximum une telle installation. Le problème pour la STEP réside dans la surface de couverture. La dépense mensuelle en électricité est d'environ CHF 3'600.00. Le projet actuellement à l'étude couvre à peine 30% de la consommation alors qu'il se trouve en autoconsommation à 100%. Pour un projet rentable, il faudrait optimiser la production. Pour revenir sur le projet de l'Ancien collège, comme indiqué par M. le Municipal Daniel Métraux, ce projet est subventionné. Or, à l'avenir, le pavillon pourrait être dédié à d'autres activités ; concernant le bâtiment d'habitation, des optimisations peuvent également être faites (système de chauffage). Il est d'avis que rejeter le préavis présenté n'est pas une bonne solution. Enfin, il tient à préciser que l'investissement pour les bâtiments n'a rien à voir avec les comptes d'investissements de la STEP qui sont des comptes affectés.

Mme la Conseillère Nicole Félix rebondit sur l'autoconsommation et le fait de la favoriser ; elle sait que Romande Energie propose, depuis cette année, des micro-réseaux pour relier plusieurs maisons. Il ne ressort pas clairement du préavis si la Municipalité travaille avec Romande Energie, cependant, si tel était le cas, la Municipalité a-t-elle approché Romande Energie pour mettre en réseau la STEP et l'Ancien collège ?



M. le Municipal Daniel Métraux relève qu'il est trop tôt pour approcher la Romande Energie mais qu'une solution intéressante se profilera peut-être ultérieurement.

Mme la Conseillère Lara Graz constate que le projet a été développé en auto-financement. Des recherches ou des demandes ont-elles été faites par rapport à une démarche de *contracting* avec la Romande Energie, par exemple, qui permettrait de ne pas engager de frais pour la pose des panneaux ? Est-ce que cette démarche a été abordée et sinon pourquoi ?

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT a pour sa part fait une demande d'offres à la Romande Energie, laquelle a soumis une proposition d'acquisition et une autre de *contracting*. Dans le *contracting*, le KW est payé plus cher sur une durée d'environ 15 ans. A partir de 15 ans, soit l'installation est démontée, soit la Municipalité la reprend gratuitement, puisqu'elle l'a déjà *grosso modo* payée, mais il faut tenir compte du fait que l'installation a déjà fonctionné durant toutes ces années. Ainsi, on gagne sur l'installation, sur la fourniture, mais l'énergie est tout de même payée.

M. le Municipal Daniel Métraux est d'avis qu'une collectivité, qui fait le choix d'investir dans les énergies renouvelables, doit financer elle-même ses installations et non par le biais de privés ou d'entreprises, le risque étant de se trouver liés à ces entreprises. Il cite en exemple les chauffages à bois ou plaquettes de bois. Certaines communes se sont engagées avec la Romande Energie, le Groupe E ou d'autres revendeurs d'énergie. Or, aujourd'hui le KWH n'est pas vendu au prix articulé à l'époque de l'installation. Il est d'avis que la collectivité doit investir elle-même.

M. le Conseiller Marc Cornut se dit favorable au système photovoltaïque que l'on peut considérer comme écologique. Pourtant, à moins d'être produite en Suisse par un barrage hydraulique, la majeure partie de l'énergie électrique n'est pas écologique (centrale nucléaire bien que non polluante pour l'atmosphère). Lorsque l'on parle d'énergie fossile, il ne s'agit pas d'électricité, mais de mazout, de gaz, etc, dont la consommation dégage du Co2. Au budget, - bien sûr que ce n'est pas tout à fait les mêmes chiffres - la consommation de combustibles, soit de mazout et de gaz, pour les frais de chauffage, s'élève à CHF 114'000.00 pour la maison de commune, l'ancien collège, le domaine de l'auberge et le Forum.

Pour les mêmes locaux, on constate que la facture d'électricité s'élève à CHF 59'000.00. Il souhaiterait savoir si la pose de panneaux solaires thermiques a été envisagée pour le chauffage de l'eau comme cela se fait ailleurs. En effet, cela permettrait également une importante économie et une diminution de Co2.

Enfin, il souhaite remercier M. Matter pour sa communication, tout en relevant qu'il trouve dommage qu'il n'ait pas fait un rapport de minorité pour partager ses expériences et informations.

M. le Municipal Daniel Métraux indique que l'option des panneaux thermiques n'a pas été retenue du fait qu'il y a deux ans, les boilers (datant de 1954) de l'Ancien collège ont dû être changés en urgence. Il est dès lors prévu que les boilers fonctionnent au moyen de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques.

M. le Conseiller André Peissard souhaite revenir sur le *contracting* et, afin que les propos de M. le Municipal Daniel Métraux soient complets, il aimerait que soit rappelé ce qui a été fait avec la déchetterie.

M. le Municipal Gilbert Regamey relève qu'à l'époque de la construction de la déchetterie, il avait été discuté de la pose de panneaux solaires. Financièrement, il y avait quelques soucis de trésoreries. Ainsi, après négociations avec la Romande Energie, Savigny a mis la toiture en location pour une somme de CHF 6'000.00 par an pendant 25 ans. Savigny n'utilise pas l'énergie produite par cette installation. La Romande Energie a investi pour l'installation et gère l'électricité. Il convient de relever qu'il s'agit d'un des derniers projets de ce type. En effet, à l'heure actuelle, la Romande Energie n'entrerait pas en matière ; les surfaces à proposer doivent être beaucoup plus grandes pour que Romande Energie s'y intéresse.

M. le Conseiller André Mennet estime qu'une utilisation de 34% est un peu faible pour des panneaux solaires alors qu'il semble que la Commune soit « un client ». Il pense qu'il faudrait voir globalement que ce qu'elle produit puisse être utilisé pour ses besoins, sur d'autres bâtiments. Il souhaiterait également savoir si des panneaux de cette génération sont encore favorables. A l'heure actuelle, les choses ont évolué. Un nouveau quartier à Thierrens a été réalisé avec des panneaux solaires combinés, thermiques et photovoltaïques. Ne serait-il pas plus adéquat de laisser ce projet en veilleuse et d'attendre d'avoir quelque chose de plus concret, sur la même surface mais avec un plus grand rendement ?

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT indique que le regroupement de plusieurs bâtiments au niveau du distributeur est actuellement en cours d'élaboration. Le seul groupement qui peut se faire doit l'être dans le même bâtiment, pour desservir deux, trois, quatre voire cinq abonnés. Pour l'instant, cela demande qu'une personne, hors fournisseur, gère cette installation, fasse les décomptes ce qui prend du temps. Concernant une installation combinée, il convient de rappeler qu'une installation solaire-hydraulique ne peut pas être adaptée sur une installation existante telle que celle que la Commune possède actuellement. Cela engendre d'énormes frais liés aux travaux de modification pour pouvoir faire de l'accumulation. Ce qu'il conviendrait également de faire c'est accumuler l'eau chaude pour pouvoir faire ensuite de la restitution. Faire du direct, pour les bâtiments comme ceux-là, ne procure aucune rentabilité.

M. le Conseiller Alexandre Dubas remercie la Commune pour ce projet investissant dans les énergies renouvelables. Au regard du budget 2019, les frais d'exploitation et les rendements n'engendrent pas de rentabilité avant une quinzaine d'années. Il se pose la question de savoir s'il ne serait pas plus sage d'utiliser ce budget dans des projets à vocation de sécurité pour la Commune et de différer ce projet d'une ou deux années ? De plus, des panneaux de meilleure qualité pourraient arriver sur le marché.

M. le Municipal Daniel Métraux prend l'exemple d'un changement d'ordinateur. Lorsque la Municipalité prend une décision de poser des panneaux, effectivement, elle court le risque que deux ans plus tard il en existe de meilleurs. La décision a été prise de présenter ce projet ; les panneaux envisagés sont valables ; il est pourtant impossible de garantir qu'il ne s'en fera pas de meilleurs dans deux ou trois ans. Enfin, il lui semble difficile de mélanger énergie et sécurité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture des conclusions du préavis soumis au vote.

*LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY*

- *Vu le préavis municipal n°07/2018 du 11 octobre 2018,*
- *Oui le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

*DECIDE :*

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 117'000.00 TTC (cent dix-sept mille francs) pour les travaux d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'Ancien collège, tels que décrits dans le préavis 07/2018.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 07/2018 est accepté à une large majorité, 10 oppositions et 6 abstentions.

## **7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **7.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny**

#### **7.1.1 Car postal**

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite revenir sur la question posée par Mme la Conseillère Sandra Feal, lors de la séance du 25 juin 2018. Sa question concernait le financement de Car Postal. La Municipalité a reçu un courrier de la Direction générale de la mobilité et des routes concernant le remboursement des indemnités indûment perçues par Car Postal. Sans lire tout le courrier, il ressort de la reconstitution des montants corrects et des différents rapports d'audit que seul le Trafic régional est concerné par une fraude sur le Canton de Vaud. Le montant que Car Postal doit rembourser au canton, intérêts compris, se chiffre à environ 2,1 mios de francs pour la période 2007 - 2018, dont CHF 630'000.00 en faveur des communes, soit le 30%, conformément à l'art. 15 de la LMTP (Loi sur la Mobilité et les Transports Publics).

Le Département des infrastructures et des ressources humaines informe avoir approuvé au préalable l'accord-cadre entre l'Office fédéral des transports et Car Postal et a l'intention de signer l'accord de remboursement, d'ici au 14 décembre 2018. Dans le cadre du processus de remboursement, les cantons font office d'intermédiaires pour les communes sises sur leur territoire, conformément aux art. 4 et 4a de la LMTP. Au vu du délai et des conditions pour que les accords de remboursement entrent en force, les communes seront remboursées en 2019. Elle ne peut en revanche pas indiquer exactement le montant prévu pour la Commune de Savigny, qui se situe dans le périmètre du bassin n°5.

### 7.1.2 TL - bus pyjama

Toujours s'agissant des transports, le Conseil d'administration des TL a décidé, lors de sa séance du 24 septembre 2018 de développer l'offre pyjama. Il y aura une simplification des circuits et des horaires. Les bus pyjamas circuleront à une fréquence de 90 minutes, ce qui est favorable pour les jeunes. Les départs se feront toujours depuis St-François. C'est un concept à six véhicules, donc six parcours différents. Savigny sera située sur le parcours n°3 dont le terminus est Servion. La sécurité sera maintenue à l'intérieur des véhicules. Enfin, concernant la tarification, la surtaxe de CHF 4.00 sera supprimée.

### 7.1.3 Personnel

Comme indiqué au mois de juin, Mlle Justine Pasche a, pour des raisons de réorientation professionnelle, quitté son poste au sein de l'équipe du Greffe. A sa place a été engagée Mme Florence Pasche, domiciliée à Savigny, qui a repris le poste à un taux 55%.

### 7.1.4 Vœux et remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny adresse d'ores et déjà à toutes les Conseillères et tous les Conseillers ses meilleurs vœux pour 2019 et de passer de belles fêtes de fin d'année et les convie à l'apéritif qui sera servi à l'étage.

## 7.2 **Informations données par M. Gilbert Regamey**

### 7.2.1 Voirie

M. le Municipal Gilbert Regamey indique qu'il y a également eu un changement au sein du personnel de la voirie. M. Jérémie Délessert a démissionné pour réorienter sa carrière professionnelle. C'est ainsi M. Daniel Ganière, domicilié à Belmont, qui le remplace depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### 7.2.2 Routes

Les travaux de la route d'Oron sont terminés. Restent les travaux du carrefour des Alpes, et la pose du tapis final qui interviendra en 2019. Sur le tronçon situé à la sortie de Savigny en direction de Lausanne, les travaux de réfection du gendarme couché ainsi que de la route jusqu'au panneau de limitation 60km/h sont terminés.

L'entretien des chemins communaux pour 2018 a concerné :

- la réfection du chemin des Gavardes
- le gravillonnage du chemin du Publoz
- la réfection de la sortie du chemin de la Séresse au carrefour de la Claie-aux-Moines
- le gravillonnage du chemin du Martinet
- divers entretiens sur le reste du réseau routier.

### 7.2.3 Ruisseaux et forêts

Durant l'été, il a été procédé à la réfection du ruisseau d'Eden Roc, impliquant l'abattage et l'élagage de certains arbres, pour permettre aux machines de curer le ruisseau et de poser des enrochements afin de prévenir l'érosion des berges.

La sécheresse de cette année a nécessité l'abattage de quelques mètres cubes de résineux afin de lutter contre le bostryche. Quant aux coupes 2018 et 2019, elles sont terminées aux deux tiers et se sont déroulées dans de bonnes conditions.

#### 7.2.4 Déchets

La fin de l'année approche et il convient de relever que la collaboration avec Transvoirie pour le ramassage des ordures ménagères s'est déroulée à satisfaction. M. le Municipal Gilbert Regamey remercie chacune et chacun pour le soin apporté au tri des déchets dans les bennes mises à disposition sur le site de la déchetterie. Il remercie spécialement M. Joris Cornut, responsable, pour les conseils et la bonne gestion de la déchetterie.

#### 7.2.5 Vœux et remerciements

M. le Municipal Gilbert Regamey souhaite remercier les Conseillères et les Conseillers pour soutien tout au long de l'année. Ses remerciements sont adressés à Mme Isabelle Sahli et à M. Bertrand Pasche, ainsi que tout le personnel communal et en particulier à M. Christian Feusi et à tout le service de la voirie qui met tout en œuvre pour que chacun puisse circuler le mieux possible dans la Commune tout au long de l'année. Enfin, il souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2019 et surtout une bonne santé.

Il était prévu que les Conseillères et les Conseillers trouvent, à la sortie de la séance, un sac pour éliminer les déchets ou pour faire les courses, lequel a été distribué à l'entrée. Ce sac, dont il n'a pas choisi la couleur (rires), est offert par le périmètre Gedrel.

### **7.3 Informations données par M. Daniel Métraux**

M. le Municipal Daniel Métraux remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté le préavis 07/2018 qui lui tenait particulièrement à cœur. C'est une question d'image importante que de créer de l'énergie renouvelable dans les communes et dans la région.

#### 7.3.1 Bâtiments

M. le Municipal Daniel Métraux tient à préciser qu'un suivi permanent est effectué tout au long de l'année sur les bâtiments.

Les travaux de sécurisation du complexe scolaire sont terminés, à satisfaction et de manière irréprochable. Ces travaux ont permis la création, du côté de la salle de gymnastique, d'une plus grande buvette, ce qui permettra aux sociétés utilisatrices d'avoir un plus grand espace d'accueil, en prenant garde bien évidemment ne pas aller consommer de nourriture ou de boissons dans la salle de gymnastique.

Les travaux du terrain de foot sont terminés, à savoir le changement du système de chauffage qui fonctionne désormais au gaz, la pose d'une isolation périphérique (économie d'énergie) et la pose de boutons poussoirs sur les douches (économie d'eau).

#### 7.3.2 Sociétés locales - USL

M. le Municipal Daniel Métraux aimerait remercier le Comité de l'USL ainsi que les personnes liées à l'organisation du Tour du Pays de Vaud. Beaucoup de bénévoles ont donné de leur temps pour cette manifestation, sans qui elle n'aurait pas pu être organisée. Il rappelle qu'il s'agit, au niveau mondial, des meilleurs jeunes coureurs. Ceux qui ont pu suivre la course (certains même dans des voitures) ont été impressionnés par le talent de ces jeunes.

### 7.3.3 ORPC

La fusion est en bonne voie. Un comité directeur a été mis en place. Les premiers préavis (Budget et Installation de nouveaux locaux à Forel-Lavaux) seront soumis lors de la séance du 6 décembre 2018.

### 7.3.4 SDIS

Le Commandant est dynamique. Quant à l'état-major, il est constitué de personnes mettant à disposition leurs connaissances et compétences. Tout fonctionne très bien. Un bémol est à relever concernant le nouveau système d'alarme du Canton, le système Pro-SDIS, qui a de légers petits soucis de mise en route. Des ajustements sont effectués par le Canton et des solutions vont se mettre en place.

### 7.3.5 Vœux et remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux remercie chaleureusement tout le personnel communal et en particulier son équipe de conciergerie qui, souvent, fait un travail dans l'ombre mais combien apprécié des utilisateurs des locaux. Il souhaite à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, ainsi qu'à leurs familles, de belles fêtes et une bonne année 2019.

## 7.4 **Informations données par M. Louis Pipoz**

M. le Municipal Louis Pipoz informe que « c'est Noël avant l'heure ». La Commune a en effet reçu un peu plus d'un million de francs à titre d'impôt sur les successions et donations. Il convient de rester calme, la moitié de cette somme doit être retournée au Canton. Au vu des acomptes péréquatifs 2018, basés sur l'année 2016 qui était déficitaire, et au vu du fait qu'à ce jour la poste ou la banque peuvent facturer des intérêts négatifs, Savigny a, en accord avec le Service des communes, pris la décision de reverser au Canton, sur l'exercice 2018, environ le 50% de cette somme, c'est-à-dire les CHF 500'000.00 que la Commune aurait de toute façon dû verser l'année prochaine.

### 7.4.1 FVJC - Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes

Comme cela était prévu, « Savigny 2019 » de la FVJC a remboursé les CHF 30'000.00 prêtés par la Commune. La date valeur du remboursement est le 30 novembre 2018.

### 7.4.2 Péréquation

M. le Municipal Louis Pipoz a assisté le vendredi précédent, dans la salle du Grand-Conseil, à un Forum sur la péréquation intitulé : « *Perspectives, expériences et visions d'avenir* ». Il relève que parmi les participants à ce forum se trouvaient pratiquement l'intégralité des communes, Mme la cheffe de Département Béatrice Métraux, la Commission des finances du Grand-Conseil, des cadres de l'administration vaudoise, le Service des communes, l'UCV et l'AdCV. Les buts recherchés de la nouvelle péréquation vaudoise se déclinent en quatre phrases, à savoir :

- simple et transparente
- traiter équitablement toutes les communes
- être à la fois stable et facile à maîtriser
- être ni manipulable, ni source de mauvaises incitations.

Point intéressant de ce forum, le premier interlocuteur n'était autre que le Professeur Claude Jeanrenaud, professeur honoraire à l'Université de Neuchâtel. Il convient de relever qu'il a participé à la mise sur pied de la péréquation financière suisse. Autant dire qu'il maîtrise bien toute la problématique des différentes péréquations. Or, il a avoué qu'en se penchant sur la péréquation vaudoise, il a dû la relire au moins trois fois et que même avec l'aide de tableaux Excel il n'y arrivait pas.

C'est la première fois qu'il voyait, par exemple, la notion d'« écrêtage » dans un système de péréquatif. Cela signifie que l'on est arrivé au bout de ce système, les dernières modifications de cette péréquation n'étant que de la cosmétique. A la fin de ce forum, tous étaient d'accord pour recommencer sur une page blanche et faire quelque chose de plus simple et de plus compréhensible pour la population, pour les boursiers et pour les élus. l'UCV et l'AdCV ont déjà fait un travail sur ce point et on espère qu'à l'horizon 2022 on aura une péréquation compréhensible pour tous.

#### 7.4.3 ASIJ

Comme indiqué précédemment, en date du 5 décembre aura lieu un conseil intercommunal, lors duquel le futur collège de Carouge sera présenté. Une séance d'information publique aura lieu le 23 janvier 2019, à Carouge.

#### 7.4.4 APERO

On a pu lire dans la presse que la FAJE a commandé une étude intitulée : « *Evaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants de 5 à 10 ans dans le Canton de Vaud* ». Cette étude, réalisée par MicroGIS SA et le bureau evaluanda, a été faite au niveau cantonal et au niveau des 29 réseaux d'accueil de la petite enfance du canton. Les trois critères pris en compte pour cette analyse sont : la progression démographique, le taux d'activité des parents et le recours possible ou l'absence de recours pour les parents à un environnement familial qui permet d'assurer une partie de la garde par des proches.

Il ressort globalement que le potentiel d'évolution de la demande n'est pas homogène sur l'ensemble du canton, comme ne l'est pas le niveau de couverture du besoin atteint aujourd'hui dans chacun des réseaux, tant en matière préscolaire que parascolaire. Si, en moyenne cantonale, les besoins en préscolaire (enfants de 0 à 4 ans) sont couverts à environ 70%, il en va fort différemment selon les réseaux d'accueil de jour. Pour certains, le niveau de couverture modélisé est proche d'être atteint tandis que d'autres se situent à 20% des besoins estimés, selon les chiffres 2017. Pour le secteur parascolaire (enfants de 4 à 11 ans), qui représente les deux tiers des besoins en accueil, le taux de couverture en moyenne cantonale n'atteint que le 40% des besoins, ce qui n'empêche pas une dispersion des résultats dans les réseaux, s'étalant de 10 à 80% des besoins estimés. Il en va de même si on projette la demande à l'horizon 2025 et 2030. La pression démographique, la variation du taux d'activité globale du ménage et du type d'environnement s'exercent de manière différenciée selon les régions. Le niveau de la demande future est donc fortement tributaire de ces facteurs, ce qui placera les réseaux, une fois encore, dans des défis d'adaptation très différents. Pour couvrir l'ensemble des besoins estimés, le taux de couverture devrait se situer, tout type d'accueil confondu, à 37%. Il n'est aujourd'hui que de 18,9%.

Pour le réseau APERO, et dans l'objectif de couvrir le nombre de places institutionnelles modélisées, cela impliquerait l'ouverture de près de 599 places supplémentaires à l'horizon 2030, venant s'ajouter aux 435 places offertes à ce jour. M. le Municipal Louis Pipoz invite les Conseillères et les Conseillers à se rendre sur le site de l'APERO où figure le lien avec l'étude complète. Il cite encore deux chiffres qui émanent de l'EIAP. Ainsi, en moyenne cantonale, les communes contribuent à 41% des coûts de l'accueil. Pour l'APERO, les communes contribuent à 21% des coûts.

#### 7.4.5 Vœux et remerciements

M. le Municipal Louis Pipoz tient à son tour à remercier tout le personnel communal, en particulier la Secrétaire municipale et le Boursier, sans qui il serait difficile de fonctionner. Enfin, il souhaite à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, ainsi qu'à leur famille, la santé, une belle année 2019 et de passer de bonnes fêtes.

### 7.5 **Informations données par M. Jean-Claude Rochat**

#### 7.5.1 Consommation d'eau

M. le Municipal Jean-Claude Rochat relève que l'eau a été un grand problème cette année et qu'il convient de continuer de la rationner et de l'économiser. En effet, actuellement et depuis mi-août début septembre, la Commune achète *grosso modo* 30'000 m<sup>3</sup> d'eau par mois à la Ville de Lausanne. Savigny produit actuellement environ 200 m<sup>3</sup> d'eau par jour pour une consommation de 1'000 à 1'200 m<sup>3</sup> par jour. Les pluies des derniers jours ne sont pas suffisantes pour améliorer cette situation. Il faudrait environ trois semaines de précipitations pour « retaper » nos sources. Il remercie la population d'avoir fait des efforts en vue d'économiser l'eau. Le message de sensibilisation distribué aux ménages a été largement respecté. En effet, il a pu voir beaucoup de jardins brûlés.

Par ailleurs, un bureau a été mandaté pour faire une étude hydrogéologique au niveau du territoire communal. Une source a dû être fermée en raison d'une pollution. Or, cette source débite, même en temps de sécheresse, une quantité raisonnable d'eau. L'intérêt serait de pouvoir refaire un captage d'une manière différente. Parallèlement, ce bureau va faire une étude sur les captages actuels des sources afin de voir si potentiellement la situation pourrait être améliorée.

Concernant les fuites d'eau, le chiffre est resté stable ; pas de grande catastrophe à signaler.

#### 7.5.2 Carrefour des Alpes

Les travaux sont terminés à satisfaction et largement dans le budget.

#### 7.5.3 STEP

Rien à signaler s'agissant de la STEP, si ce ne sont les travaux d'entretien normal.

#### 7.5.4 Vœux et remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie tout le personnel communal, ses collègues du service des eaux et souhaite à l'ensemble des personnes présentes de bonnes fêtes, la santé et une belle et heureuse année 2019.



## 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Conseillère Moira Simanis s'adresse plus particulièrement à M. le Municipal Daniel Métraux, quant à savoir s'il y a une politique de remplacement des chaudières dans les bâtiments de la Commune. Elle souhaiterait savoir s'il y a d'autres chaudières dans les bâtiments de la Commune qui aurait 64 ans ou plus ? et, dans l'affirmative, si un programme de remplacement de ces chaudières est prévu dans le cadre de la maintenance des bâtiments ?

M. le Municipal Daniel Métraux relève que ces installations de chauffage sont suivies. Certaines sont en effet récentes et d'autres moins. Si la Commune avait l'intention de changer de système de production de chauffage, une étude *CECB Plus* (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) devrait être faite au préalable. A l'heure actuelle ces installations de chauffage fonctionnent très bien et il n'y a pas de raison particulière de les changer.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle qu'il faut une politique de remplacement des chaudières et que cette dernière a été prise en considération dans les crédits cadres.

M. le Conseiller Alain Perreten souhaite revenir sur le dicastère 4. *Travaux*, plus précisément sur le poste 450 Ordures. « Cela concerne la déchetterie, les déchets, la gestion, le règlement, les taxes etc. Soyez rassurés, il ne s'agit ni d'une motion, ni d'un postulat, ni d'une interpellation, juste une réflexion. Lors de la précédente séance du conseil, moult interventions ont été entendues à ce sujet, tant pour ce qui se rapporte aux éléments chiffrés que pour le règlement, les directives, que pour la taxe et bien sûr ses possibles et éventuelles exonérations ou mesures d'accompagnement. Dans la réflexion du Groupe PS & Sympathisants, des discussions intenses ont eu lieu, des échanges non moins fournis ont été entendus et une suggestion a jailli telle de l'eau pure après un passage à la station d'épuration. Plutôt que réfléchir, agir, puis réagir chacun dans son coin, Municipalité, responsables, acteurs, Conseil communal et 60 avis potentiels, ne serait-il pas envisageable d'imaginer, de concevoir, de déterminer la formation d'un groupe de travail mixte, sous forme d'une sorte de commission qui intégrerait des représentants de la Municipalité, quelques volontaires du Conseil pour affronter, analyser, suggérer, retenir et surtout déboucher sur des actes et des propositions. Cela pour éviter de galvauder du temps et des futures oppositions pour échafauder et amener des éléments, dans le sens de construire ensemble des solutions. Voilà la piste est lancée, la réflexion est ouverte, la balle est dans le camp de la Municipalité pour entendre et analyser cette démarche dans un proche avenir. Je suis d'avis, nous sommes d'avis qu'il est préférable de travailler ensemble plutôt qu'après coup batailler contre, tout en respectant les compétences, les attributions et les responsabilités réciproques. Nous n'attendons pas de réponse. C'est juste la transmission d'une idée, la transposition de nos palabres, la résultante de nos réflexions ».

Monsieur le Conseiller Marc Cornut souhaite revenir sur les communications du Bureau, plus particulièrement sur le souper de fin de l'année de législature, au mois de juin, sur la place du 100<sup>ème</sup> de la FVJC. Il lui semble, au vu de la date, que ce repas aura lieu avant la fête. Ne pourrait-il pas avoir lieu pendant la fête afin que tous puissent en profiter et profiter de voir ce qui se passe. En effet, même si les Conseillères et Conseillers vont bien s'amuser cela risque d'être un peu mort.

Avant de répondre à M. le Conseiller Marc Cornut, la Présidente interpelle l'assemblée pour toute autre intervention. La parole n'étant pas demandée, elle remercie l'assemblée pour les discussions du jour.

La Présidente remercie le Conseil de participer et de s'associer à l'événement du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la FVJC. Le Bureau se réjouit de voir qu'il y a un intérêt pour cette occasion. Concernant le choix de la date (vendredi 28 juin 2019) les vacances scolaires imposent que l'on reste dans la période d'activité habituelle. Le Bureau a pensé qu'une sortie organisée avant l'ouverture officielle offre les avantages d'être reçus, avec (même si tous les détails ne sont pas encore connus) une visite guidée du site, à charge ensuite pour les Conseillères et les Conseillers de rapporter, faire passer le message et donner envie au maximum de monde d'y aller et d'y participer. Or, pour ce faire, il faut s'y être rendu avant. C'est presque un coup de pouce, en tous les cas une pré-annonce de l'événement, et on peut se réjouir de le faire ensemble.

La Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 1<sup>er</sup> avril 2019. Les autres dates pour l'année 2019 figurent dans la convocation à la séance du jour.

Enfin, elle s'associe à tous les messages de la Municipalité et souhaite à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, à Mme la Syndique, à Messieurs les Municipaux, à la secrétaire du Conseil, à Mme la Secrétaire municipale, à M. le Boursier, à M. l'Huissier et toutes les collaboratrices et les collaborateurs qui, comme déjà souligné, mettent tout leur cœur et toute leur énergie pour le bon fonctionnement de la Commune ses bons vœux pour de belles fêtes et une bonne année 2019. Elle remercie enfin la Municipalité pour le moment convivial offert au terme de cette séance.

La séance est close et la parole passée à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 19 h. 56.

La présidente  
  
Josée Martin



La secrétaire  
  
Martine Marro